

Monsieur Philippe TABAROT
Ministre Délégué chargé des Transports

Madame Stéphanie Rist
Ministre de la Santé

Monsieur Roland Lescure
Ministre de l'Économie, des Finances

Monsieur Serge Papin
Ministre des Petites et Moyennes entreprises

Importance : Haute.

En date du 13 mars 2026

Objet : Proposition FNDT situation de volatilité des coûts du carburant / Proposition d'urgence + Proposition Pérenne.

Madame la Ministre de la santé, Messieurs les Ministres des Transports, de l'Économie et des finances ;

Faisant suite aux dernières évolutions conjoncturelles des coûts des carburants impactant lourdement notre profession, nous souhaitons vous soumettre les mesures suivantes en vue de surmonter la crise.

Cette situation liée au contexte de l'urgence en premier lieu, puis pour la seconde partie en vue de prévoir des mécanismes, ainsi que des mesures pérennes assurant une lisibilité afin de faire face aux fluctuations pouvant advenir. L'ensemble de nos propositions ayants pour objectif, de pouvoir surmonter les soubresauts dans ces domaines et leurs récurrences.

Comme vous le savez, la situation actuelle en sus d'être source d'inquiétude et de crispation pour notre profession, deviendrait assurément source conflictuelle si nous ne saurions répondre avec célérité à la situation d'urgence, de même que de prévoir d'autres axes afin de circonvier le risque de nos cadres d'exécutions de nos activités dans le contexte tendanciel actuel pétrit d'incertitude.

Éléments de contexte :

Notre profession est soumise à deux cadres de tarifications ne permettant pas de pouvoir répondre aux incidences de fluctuations chrysogènes. À cet effet, il convient d'avoir à l'esprit que l'arrêté national annuel en lien avec les arrêtés locaux ne repose pas sur des bases pertinentes de ventilation des réels coûts de nos entreprises, nous y reviendrons. Que d'autre part, la partie du transport de malades assis repose sur des bases tarifaires décorrélées (Tarif 2024 en 2026-2030 uniquement sur la composante A) de notre réalité de coûts, s'illustrant avec plus d'acuité à l'instant présent.

Il convient donc d'avoir deux réflexions répondant en premier lieu à la notion d'urgence ; en second à lieu à la mise en œuvre de mesures pérennes.

Au titre de l'urgence :

En vue de surmonter la crise actuelle, nous vous proposons la mise en œuvre d'un dispositif immédiat de remboursement de tous coûts des carburants supérieurs à 1.80 euros le litre sur la base des factures acquittées de

carburant aux entreprises de taxi. Mécaniquement toutes factures inférieures au socle de 1.80 le litre ne peut faire l'objet de la mesure. Avantage, lisibilité, simplicité de mise en œuvre et contrôle.

Cette mesure s'entend comme devant n'être que l'étape permettant de faire face à l'urgence et dans l'attente de la production de mesures acquérant la notion de pérennité.

Au titre des mesures pérennes visant à prévoir les variants des coûts de carburants/énergies :

1/ le référentiel de l'arrêté national. Nous avons retravaillé avec les services de la DGCCRF en 2024 en vue d'actualiser les éléments objectifs de coûts et leurs imputations de nos entreprise/activités. Cependant la résultante des travaux comme nous l'avions fortement souligné à l'époque, conduit à une minoration des pondérations des coûts carburants/énergies, de même que de la partie salaire/salariés. Cette sous-évaluation structurelle résulte manifestement d'un décalage entre la notion de taxi métropole (Peu de salariés et coûts carburants minorés) et celle des entreprises hors de leurs champs.

In fine nous avons chaque année une prise en compte biaisée des matrices de coûts, de leurs ventilations et imputations. Il apparaît clairement que le contexte actuel met en lumière ces éléments de disparités.

Nous proposons donc de réviser le barème des ventilations et imputations de coûts en vue de répondre à la réalité de nos entreprises. De prévoir l'éventualité de deux coefficients différentiels à savoir : taxis de métropoles & taxis hors champs métropolitains au cours de cette année 2026 en vue de l'arrêté 2027 et suivants.

2/ d'entamer sans délais les travaux visant à mettre en place une couverture carburant sur le modèle prévu dans le transport aérien et autre. A cet effet il convient d'examiner le principe suivant :

- Groupe de travail administration Transport/Bercy/Santé/fédérations.
- Appel d'offre nationale aux assureurs spécialisés en contrat de couverture.
- Détermination du coût kilométrique de la couverture carburant.
- Imputation de la couverture sur les tarifs préfectoraux.
- Imputation de la couverture sur les tarifs assurance maladie.

Cette solution amènera une lisibilité pour l'ensemble des acteurs concernés, une prévisibilité pour l'assurance maladie et in fine une garantie à pouvoir collectivement faire face aux situations conjoncturelles.

La combinaison des moyens suggérés permettra sans aucun doute de surmonter à l'avenir, les conditions exogènes, contraires à nos cadres d'exécutions de nos prestations ; aux pouvoirs publics de pouvoir prévoir les facteurs de prévisibilités politiques, financiers, réglementaires de nos prestations de transports.

La FNDT, vous demande donc de bien vouloir recevoir avec attention nos demandes et propositions en vue de leurs sérieux examens. Nous tenant à votre disposition pour ce faire.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Madame, Messieurs les Ministres, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la FNDT
La Présidente
Madame Emmanuelle CORDIER

